



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

CDPENAF du mois de juillet 2022 : Relevé de décisions

I – Application du droit des sols

I-1) Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de LEVIS

Permis de construire : n° 089 222 22 T0001

Demandeur : EARL DE LA PIERRE QUI TOURNE

Résultat du vote sur le permis de construire :

avis défavorables : 1

abstentions : 1

avis favorables : 8

L'avis rendu est favorable.

I-2) Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de SAINTE-VERTU

Permis de construire : n° 089 371 22 U0001

Demandeur : TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 61

Résultat du vote sur le permis de construire :

avis défavorables : 0

abstentions : 1

avis favorables : 9

L'avis rendu est favorable.

I-3) Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune d'ETIVEY

Permis de construire : n° 089 161 22 U0002

Demandeur : SCEA DES CAUMES

Résultat du vote sur le permis de construire :

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 10

L'avis rendu est favorable sous réserve de l'implantation d'une haie d'essences locales en bordure de route avant et dans le tournant.

I-3) Déclaration préalable pour la mise en œuvre d'un élément préfabriqué de stockage d'énergie sur la commune de PIFFONDS

Déclaration préalable : n° 089 298 22 T0012

Demandeur : NW JOULES

Résultat du vote sur la déclaration préalable :

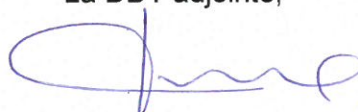
avis défavorables : 1

abstentions : 0

avis favorables : 9

L'avis rendu est favorable sous réserve de l'implantation d'une haie d'essences locales conformément à l'article R.111-30 du code de l'urbanisme.

Pour le président de la CDPENAF,
Sa représentante,
La DDT adjointe,



Manuella INES